



Société Protectrice des Animaux De Basse-Normandie

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 25 Mars 1975

Route de Saint Manvieu-Norrey – 14790 VERNON

02.31.08.00.75 www.spa-basse-normandie.org spa.bn.vernon@gmail.com

DEMANDE DE BENEVOLAT

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Avez-vous des animaux ? Oui Non Si oui, lesquels :

Avez-vous déjà eu des chiens ? Oui Non

Avez-vous déjà été bénévole dans d'autres associations ? Oui Non

Si oui lesquelles :

Pièces à joindre à la demande de bénévolat :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile

J'atteste être à jour de vaccination

Mention à recopier :

Je déclare avoir pris connaissance du document « Bénévolat – Règlement », en avoir accepté les termes et m'engage à les respecter, auquel cas l'association se réserve le droit de mettre fin à ma mission de bénévolat.

Fait à : Le : Signature :



Société Protectrice des Animaux De Basse-Normandie

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 25 Mars 1975

Route de Saint Manvieu-Norrey – 14790 Verson

02.31.08.00.75 www.spa-basse-normandie.org spa.bn.verson@gmail.com

BENEVOLAT – REGLEMENT

Passionnés par les animaux ? Leur détresse vous révolte ? Vous souhaitez la soulager en nous aidant ? Nous vous félicitons de votre choix et nous vous en remercions !

Avant de rejoindre l'équipe et pour faciliter votre intégration, nous vous invitons à lire attentivement notre règlement. Celui-ci explique les tâches du bénévole ainsi que les règles de fonctionnement du refuge.

Pour quelles tâches avons-nous besoin de bénévoles ?

Les bénévoles sont là pour promener les chiens sur le site du refuge. Pour des raisons de sécurité, il faut être majeur, même accompagnés d'un adulte, les mineurs ne sont pas admis. Ils peuvent aussi aider en participant aux différentes collectes, missions paquets cadeaux ou événements organisés.

Seuls les soigneurs animaliers se chargent du nettoyage, de nourrir ou soigner les animaux.

Comment cela fonctionne ?

Les promenades des chiens ont lieu du lundi au samedi de 14h à 17h45. Vous choisissez la fréquence de vos venues mais, il serait préférable que vos visites soient rapprochées et suffisamment longues.

Il faut avoir une tenue adaptée, c'est-à-dire des vêtements qui ne craignent rien, des bottes ou des chaussures de randonnée. Le refuge préconise le port de pantalon et manches longues, si vous ne respectez pas ses consignes vous en assumerez l'entière responsabilité (frais médicaux et si besoin les visites mordeur) en cas de morsure, pincement ou griffures.

Une formation sera dispensée par un bénévole ayant acquis les consignes. On vous montrera la façon d'aborder la sortie et la rentrée en box, pour la sécurité de tous, humains et animaux. Mais également comment se passe une balade et le fonctionnement du refuge.

Les bénévoles qui vous auront accompagnés noteront les points que vous avez acquis ou pas au fur et à mesure de la formation et une fois qu'ils jugeront que vous êtes aptes, vous pourrez sortir les loulous seuls !

Une fois la formation finie, se trouve à l'accueil un classeur dans lequel, il faut noter quotidiennement, individuellement et personnellement vos heures de bénévolat. Afin de valoriser votre temps de présences aux seins du refuge sur le bilan comptable et de vous faire un reçu fiscal pour déduire de vos impôts sur le revenu vos frais kilométriques effectués dans le cadre de votre mission de bénévole.

Quelles sont les principales consignes ?

Bénévoles et salariés forment une EQUIPE où tous se côtoient en bonne intelligence, respect mutuel et convivialité. Nous tenons à conserver ce climat serein. Les salariés et la Présidente, peuvent être amenés à prendre de nouvelles dispositions, il faut les respecter pour le bien-être des pensionnaires. (Ex : lors d'épidémies, promenades restreintes voire supprimées)

Dans l'intérêt de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes. Au bout de trois non-respects des règles nous devons mettre fin à votre mission de bénévole pour comportement dangereux.

○ Niveau hygiène/sécurité :

Ces règles sont établies afin d'éviter toute propagation de maladies infectieuses !

- L'accès aux couloirs des chenils, à la salle de soins et à la quarantaine sont réservés aux soigneurs.
- Quand il y a des chiots, ces derniers étant plus vulnérables, il ne faut pas les sortir ou les toucher sans accord préalable des soigneurs. Il faudra donc vous contenter de les regarder et ne pas les cajoler.
- Entre chaque chien, il faut se laver ou se désinfecter les mains et les laisses
- Les gamelles d'eau dans les enclos sont à changer et nettoyer entre chaque chien.
- Les jouets doivent être ramassés entre chaque chien et désinfectés tous les soirs ou au fur et à mesure, pour ainsi que ce ne soit pas toujours les mêmes qui nettoient.
- Il faut ramasser les excréments dans les parcs et les enclos mais aussi si possible sur le terrain.
- Il est interdit de venir avec ses proches (famille, amis, conjoint ou enfants), ni avec votre animal de compagnie.
- Si vous constatez des anomalies, portes cassées, trous dans la clôture ou autre, elles devront être signalées à l'accueil ou aux soigneurs pour permettre leurs réparations.
- Évitez les pédiluves contenant de l'eau de javel à l'entrée des chenils.
- Si le collier n'est pas bien réglé, il faut demander à un soigneur. Vous ne pouvez pas changer un collier sauf si vous avez l'accord d'un soigneur.
- Un bénévole récemment formé ne peut pas former un autre bénévole.

○ Promenades :

Le chien que vous sortez est sous votre entière responsabilité, ces recommandations sont là pour veiller à votre sécurité, celles des autres bénévoles, des soigneurs, des visiteurs et des autres chiens.

Gardez en tête que ce sont des chiens que vous ne connaissez pas, qu'ils ont eu un passé plus ou moins difficile, que nous ne connaissons pas forcément ! Il est donc important de ne pas les pousser à la faute.

- Il faut prendre un pass et laisser vos clés de voiture à la place afin de penser à le redéposer avant votre départ ! **IL EST INTERDIT DE S'ACHETER UN PASS et vous aurez un sifflet pour alerter en cas de problème (morsure/ échapper)**
- **Un planning de sorties est établi toutes les semaines :**
 - En rouge : les chiens qui ne sont pas autorisés à sortir (non vaccinés ou malades par exemple)
 - En jaune : les chiens qui peuvent être sortis uniquement en laisse. Ils n'ont pas le droit aux parcs et aux enclos.
 - En bleu : les chiens pouvant être sortis uniquement par les personnes ayant la formation pour les chiens catégorisés
 - Diverses consignes en commentaires

- En vert : les chiens qui sont à sortir en premier car ils sont très propres en box
 - En orange : des chiens particuliers qui doivent ainsi être ainsi promenés avec prudence
- Les chiens non sortis la veille sont à sortir en priorité et ne « réservez » pas de chiens à l'avance, cela pourrait leur être préjudiciable si vous n'avez pas le temps de les sortir.
- 7 enclos sont à disposition comme espaces de détente. Si vous n'êtes pas dans l'enclos, il doit être fermé à clé et il faut faire attention que le chien ne saute pas par-dessus la clôture. Il faut ramasser gamelle et déjections après le passage dans l'enclos. Un de ces enclos est réservé exclusivement pour les sortis ou présentations des chiens en jaune autorisés sur le planning.
- Un porte-vue est à disposition à l'accueil pour connaître quelques informations sur les chiens. Ces informations ne doivent pas être divulguées aux visiteurs. Vous pouvez le compléter avec vos avis sur le loulou.
- Si vous constatez un problème avec un pensionnaire il est très important de le signaler à l'accueil et aux soigneurs ! (Ex : collier à la mauvaise taille, vomissements, diarrhées, mauvais comportements...). **Un pincement, une morsure doit être obligatoirement signalé aux soigneurs.**
- Si vous ne vous sentez pas capable de sortir un chien ou s'il vous fait peur, ne le sortez pas. Vous pouvez toujours demander un avis à un bénévole ayant acquis les consignes et ayant l'habitude de le sortir, il vous accompagnera si besoin.
- Vous pouvez jouer avec les chiens mais avec modération. Ne jamais retirer les jouets de la gueule d'un chien, il faut détourner leur attention. Une trop forte montée en excitation augmente les risques de pincements ou de morsures. Il ne faut pas ramener les jouets dans les box (sauf accord d'un soigneur). Il ne faut pas jouer à la bagarre, ni laisser le chien vous « mordiller », ni faire de mordant.
- Il ne faut pas enlacer ou se mettre à hauteur de l'animal (ne pas s'agenouiller ou se coucher par terre)
- Les friandises ne sont pas en libre-service il vous faut l'accord d'un soigneur. Votre rôle est aussi de faire un minimum d'éducation, la promenade doit servir à la socialisation mais en aucun cas à leur apprendre à quémander. N'hésitez pas à les faire s'asseoir avant de leur donner la friandise, et surtout de ne pas les laisser sauter sur vous (cela peut en plus d'être dangereux, devenir une mauvaise habitude et freiner des adoptants). Il ne faut pas laisser un chien mordre la laisse, la clôture ou faire des trous dans le terrain.
- Si un harnais est sur le box, il faudra l'utiliser. Il faudra utiliser deux laisses, une pour le harnais et une pour le collier. Le harnais doit être bien réglé. Et pour les promenades dans les champs le harnais est obligatoire sauf accord avec la Présidente.
- Le site étant sous vidéo-surveillance, repoussez les portes des box de sorte qu'elles ne gênent pas le bon fonctionnement des caméras.
- Les promenades durent généralement une vingtaine de minutes mais ce temps doit être adapté en fonction du nombre de bénévoles. L'objectif étant que tous les loulous

soient sortis. Toutefois il ne faut pas promener un chien si vous ne sentez pas à l'aise pour le balader et demander de l'aide si besoin.

- Il ne faut pas mettre les chiens en contact, que ce soit entre nos pensionnaires ou avec les animaux des visiteurs, sauf avec accord des salariés. De plus, il ne faut pas laisser les chiens longer les box / enclos / parcs ou de rester en statiques face aux autres chiens.

- o Présentation des chiens pour adoption :

Une fois que vous connaîtrez bien les loulous, vous serez amenés à les présenter aux potentiels adoptants. Afin que les rencontres et les adoptions se passent au mieux et pour éviter tout malentendu avec les visiteurs, il est important de suivre les consignes suivantes:

- Les visiteurs vont vous solliciter régulièrement afin d'avoir des renseignements, vous devez les rediriger vers l'accueil. Si vous êtes en balade il ne faut pas laisser les visiteurs s'approcher de vous et il faut lui dire d'aller à l'accueil.
- Aucune présentation ne doit être faite si le visiteur n'a pas de post-it remis par l'accueil autorisant la présentation.
- Il faut que le chien soit tenu en laisse par le bénévole ou en double laisse (une tenue par le bénévole, l'autre par le potentiel adoptant).
- Même lors des présentations, les chiens en jaune n'ont pas le droit aux enclos et parcs, sauf si l'accueil en donne l'accord.
- Il est obligatoire de venir donner votre ressenti sur la rencontre à l'accueil. Parfois, les gens n'ont pas le même discours avec l'accueil et les bénévoles... Nous ne pouvons pas faire l'adoption ou la réservation si nous n'avons pas votre retour sur la présentation (vous devez dire aux adoptants de vous suivre jusqu'à remettre le chien en box puis vous les accompagner à l'accueil et vous les faites patienter dehors le temps de votre débrief)
- Une présentation est prioritaire, il faudra donc que le bénévole qui est en parc/enclos libère l'accès pour la présentation.
- Si vous devez faire une présentation entre chiens ou en chatterie il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux soigneurs ou autres bénévoles pour vous montrer comment il faut agir.

Si cette lecture conforte le bien fondé de votre démarche, votre motivation, et que vous êtes prêt à devenir un bénévole modèle, alors à vos bottes, bienvenue dans l'univers de nos orphelins et bonnes promenades !